

Animateur :	M. Jacques Noble.
Membres présents :	Mme. Karine Vergnaud, MM. Laurent Fouché, Bruno Renon, Yadaly Sakho
Membres invités :	MM. Jean-François Selle (Président du District), Jean-Louis Puaud (Animateur de la commission « Litiges - Contentieux),
Membres excusés :	MM. Serge Dorain, Claude Fort.
Membre absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse suivante : district@foot16.fff.fr conformément à l'article 39 des règlements généraux du District. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Sujet(s) « Pour décision »

✓ Etude des vœux déposés par les clubs

2° Sujet(s) « Pour information et échanges »

3° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : Le PV N°09 de la réunion de la commission « statuts-règlements » en date du 19/05/2026 est approuvé sans modification.

Civilités : Néant

Informations de l'animateur : Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude des vœux présentés par les clubs

En application de l'article 12.5.2 des Statuts du District, la commission procède à l'étude des vœux présentés par les clubs en amont de l'Assemblée générale du vendredi 03 juillet 2026. La commission recense 9 vœux déposés par 2 clubs. La commission procède à leur recevabilité et à leur étude. Après exploitation de ces vœux, ceux-ci sont transmis au Comité de direction pour validation.

Date de dépôt	Délais	Club dépositaire	N° Vœux	Intitulé formulé exactement par le club	Thème	Avis Statuts Réglements	Commission impactée	Avis Commission impactée	Commentaires
18/05/2026	Respecté	AS BRIE	1	Ne pas faire jouer les équipes de jeunes pendant les vacances scolaires et lors des "ponts" du mois de mai	Commission des jeunes	Recevable A transmettre à la commission des compétitions jeunes	Commission des compétitions jeunes	Avis favorable excepté 1 we à la Toussaint et à Pâques	Dans le calendrier général de départ, il n'y a pas de matchs de championnat pendant les vacances sauf le 1er week end des vacances de Toussaint et Pâques. Nous utilisons la période de vacances quand il y a un trop d'arrêts et qu'il faut rattraper les matchs. Pour les ponts de mai, cela change tous les ans mais regroupe de ne pas jouer environ 3 semaines en mai sinon arrêt des championnats jeunes au 15 avril avec les vacances de Pâques ou mi juin ????
25/05/2026	Respecté	ES MORNAC	2	Calendrier séniors : sur septembre, octobre et novembre pouvoir faire un maximum de match de championnat. Les équipes qualifiées en CDF jouent, les autres jouent le championnat (en général, il y a peu d'équipes de district qualifiée à partir du quatrième tour)	Commission séniors	Recevable A transmettre à la commission des compétitions séniors	Commission des compétitions séniors	ACCORD pour Coupe des Réserves et Critérium à 7	Il faudra apporter des modifications aux règlements pour les Coupes des Réserves et CR7
25/05/2026	Respecté	ES MORNAC	3	Reserver la coupe aquitaine aux équipes ligue.	Commission séniors	Non Recevable	Commission des compétitions séniors		Règlement LFNA
25/05/2026	Respecté	ES MORNAC	4	Règlement coupe réserves sur la participation des joueurs U18-U19 : suggérer la notion du nombre de matchs dans l'équipe réserve pour les joueurs U18-U19 surtout si il n'y a pas d'équipe engagée dans cette catégorie ou d'équipe en région.	Commission séniors	Recevable A transmettre à la commission des compétitions séniors	Commission des compétitions séniors	ACCORD	Il faudra apporter des modifications aux règlements pour la Coupe des Réserves et la Coupe du Critérium à 7
25/05/2026	Respecté	ES MORNAC	5	Dans le cadre du développement du FOOT en salle pour les jeunes, laisser une période (2 ou 3 samedi sur janvier) pour permettre aux clubs de réaliser des tournois en salle sans que cela ne pénalise personne	Commission des jeunes	Recevable A transmettre à la commission des compétitions jeunes	Commission des compétitions jeunes	ACCORD	La commission des jeunes a libéré tous les week-end de janvier pour faire du Futsal (District et Clubs). Les clubs devront donner leur date de tournoi ainsi que la catégorie pour construire ensemble un planning
25/05/2026	Respecté	ES MORNAC	6	Dans le cadre d'un arrêté municipal d'une mairie, pouvoir inverser le match si cela est possible pour l'autre club. Cela ne s'applique pas bien sûr au journées reportées par le district.	Commission séniors, Jeunes et féminines	Recevable A transmettre à la commission des compétitions séniors, jeunes et féminines	Commission des compétitions séniors, jeunes et féminines	DESFAVORABLE A L'INVERSION AUTOMATIQUE MAIS FAVORABLE SI ACCORD DES CLUBS RESPECTANT LA PROCEDURE FOOT CLUB (COM Jeunes, Séniors et Féminines)	Des aménagements de cet ordre ont été effectués cette saison
25/05/2026	Respecté	ES MORNAC	7	Calendrier des jeunes : pouvoir positionner 1 journée sur les vacances de Toussaint et celles de Pâques	Commission des jeunes	Recevable A transmettre à la commission des compétitions jeunes	Commission des compétitions jeunes	ACCORD	Dans le calendrier général de départ, il n'y a pas de matchs de championnat pendant les vacances sauf le 1er week end des vacances de Toussaint et Pâques. Nous utilisons la période de vacances quand il y a un trop d'arrêts et qu'il faut rattraper les matchs.
25/05/2026	Respecté	ES MORNAC	8	Uniformiser le nombre de mutés par équipes en séniors et catégories jeunes : simplification mettre la même règle sur toutes les catégories du club.		Recevable A transmettre à la L.F.N.A	Commission des compétitions jeunes, séniors et féminines	REFUS	Règlement FFF (Article 160)
25/05/2026	Respecté	ES MORNAC	9	Simplifier les règles des joueurs pouvant participer aux matchs des équipes inférieures lors de la fin de saison : 1 seule règle pour tous les matchs : exemple : pas plus de 5 joueurs ayant réalisé plus de 30 matchs en équipe supérieure.		Recevable A transmettre à la L.F.N.A	Commission des compétitions jeunes, séniors et féminines	REFUS	Règlement FFF (Article 167)

Décision 01 : La Commission homologue l'étude des vœux qui sera transmise, pour validation, au Comité de direction.

SUJET(S) « POUR INFORMATION »

3° - Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Néant

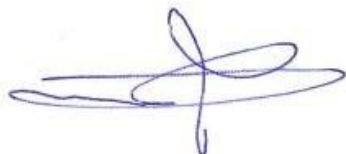
RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 19/05/2026

N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Validation des vœux déposés par les clubs	Validé	J. Noble

La prochaine réunion de la commission sera programmée en fonction des dossiers à traiter

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10

**L'animateur,
Jacques Noble**



**Le Secrétaire,
Laurent Fouché**

